

March 2, 2018

**Subject: April 28 – Day of Mourning**

Partner in Safety:

Each year thousands of New Brunswickers are injured at their workplace, some of them fatally. The impact of workplace injuries, illness and deaths is devastating. Families, friends, co-workers and employers are all left to mourn.

On April 28, the National Day of Mourning, we remember those who lost their lives to workplace injury or disease.

This year, the Day of Mourning falls on a Saturday. WorkSafeNB urges workplaces to observe a moment of silence and lower flags to half-mast on Friday, April 27. Show your support by prominently displaying the enclosed posters at your workplace and by wearing a Day of Mourning lapel pin (additional posters and lapel pins are available through WorkSafeNB regional offices or by contacting [communications@ws-ts.nb.ca](mailto:communications@ws-ts.nb.ca)).

We also encourage New Brunswickers to attend a remembrance ceremony in their community on Saturday, April 28. A list of ceremonies throughout the province can be found on our website at [worksafenb.ca](http://worksafenb.ca). Thank you for your continued commitment to making every workplace healthy and safe.

Yours truly,



Tim Petersen, CPA, CA, CIA, CISA  
Acting President and CEO  
Président et chef de la direction par intérim

Enclosures / Pièces jointes

Le 2 mars 2018

**Objet : Le 28 avril – Jour de deuil**

À tous nos partenaires en sécurité,

Chaque année, des milliers de Néo-Brunswickois sont blessés au travail. Certains d'entre eux perdent la vie. Ces blessures, maladies et décès ont des conséquences dévastatrices. La famille du travailleur décédé, ainsi que ses amis, ses collègues et son employeur pleurent tous sa perte.

Le 28 avril, c'est-à-dire le Jour de deuil national, nous nous rappelons les travailleurs qui ont perdu la vie à la suite d'une blessure subie au travail ou d'une maladie professionnelle.

Cette année, le Jour de deuil tombe un samedi. Travail sécuritaire NB invite les lieux de travail à observer un moment de silence et à mettre les drapeaux en berne le vendredi 27 avril. Démontrez votre appui en posant des affiches à votre lieu de travail et en portant une épinglette du Jour de deuil (des affiches et épinglettes additionnelles sont disponibles aux bureaux de région de Travail sécuritaire NB ou en envoyant un courriel à [communications@ws-ts.nb.ca](mailto:communications@ws-ts.nb.ca)).

Nous encourageons également les Néo-Brunswickois à prendre part à une cérémonie commémorative le samedi 28 avril. Une liste de cérémonies qui se dérouleront à différents endroits de la province sera affichée sur notre site Web à l'adresse [travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca). Je tiens à vous remercier de votre engagement continu envers des lieux de travail sains et sécuritaires.

Meilleures salutations,